

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME REUNION DE 2017

Séance du 18 octobre 2017

**CD20171018_46
id. 3665**

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme DEBIAIS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

MOTION RELATIVE AU CETA

Vu la motion présentée par le groupe "Mobilisés pour le Tarn-et-Garonne" ,

Vu l'avis de la commission des vœux

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Adopte la motion suivante :

"Par un courrier en date du 9 octobre 2017 adressé au président du conseil départemental, les présidents de la FDSEA, de la chambre d'agriculture et des jeunes agriculteurs du Tarn-et-Garonne ont souhaité attirer l'attention de l'assemblée départementale sur les conséquences néfastes prévisibles du traité de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada (CETA).

Il ressort de cette lettre que :

- en matière d'importation de viande bovine en provenance du Canada, cet accord de libre-échange crée une distorsion de concurrence inacceptable de nature à déstabiliser un marché fragile et à aggraver la situation des 1380 éleveurs Tarn-et-Garonnais, déjà durement affectés par la réforme des zones défavorisées,*
- les garanties apportées par le CETA en termes de bien-être animal, de traçabilité des viandes, de contrôles sanitaires et de respect des contraintes environnementales sont clairement insuffisantes, comme le souligne le rapport sur l'évaluation de l'impact de ce traité,*
- l'entrée en vigueur provisoire du CETA, le 21 septembre dernier, n'est pas cohérente avec les objectifs affichés dans le cadre des États généraux de l'alimentation, qui visent à permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail, à valoriser la qualité de l'agriculture française et à promouvoir des choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.*

Craignant des conséquences dangereuses de l'application du traité pour notre économie, notre environnement et notre société, conscients que par son savoir-faire et la qualité de ses produits, notre filière élevage-viande contribue à forger l'identité et la vitalité du territoire économique départemental, les conseillers départementaux de Tarn-et-Garonne, réunis en session, demandent la suspension immédiate de l'application provisoire du CETA et appellent le Gouvernement à une meilleure prise en compte des dangers que cet accord commercial fait porter sur la filière élevage, le consommateur et la santé".

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC